

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 253-CX-1099

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour 2004-2005

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le vendredi 11 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-0202.

ATTENDU le processus de préparation budgétaire : Contexte de préparation des budgets, cadres et priorités budgétaires adoptés à la réunion du Conseil d'administration du 22 mars 2004 (résolution 273-CA-3962) ;

ATTENDU la présentation et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU la recommandation du recteur, président du comité du budget, et celle de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis défavorable au recteur quant à l'adoption du budget de fonctionnement 2004-2005 et de demander à ce dernier de soumettre ledit budget au Conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 253-CX-1100

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour 2004-2005

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le vendredi 11 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-0202.

ATTENDU le processus de préparation budgétaire : le cadre et les priorités budgétaires adoptés à la réunion du Conseil d'administration du 22 mars 2004 (résolution 273-CA-3962) ;

ATTENDU la présentation et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU la recommandation du recteur, président du comité du budget et celle de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au recteur afin que le budget d'investissement 2004-2005 soit déposé au Conseil d'administration pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 253-CX-1101

concernant l'engagement d'un technicien en informatique et bureautique au Service de l'informatique et de l'audiovisuel

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le vendredi 11 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-0202.

ATTENDU la vacance d'un poste de technicien(ne) en informatique et bureautique au Service de l'informatique et de l'audiovisuel ;

ATTENDU l'affichage dudit poste ;

ATTENDU les candidatures reçues ;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Mladen Suletic ;

ATTENDU le rapport du concours ;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Francis R. Whyte,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de monsieur Mladen Suletic, à titre de technicien en informatique et bureautique au Service de l'informatique et de l'audiovisuel et ce, à compter du 14 juin 2004.

DE MANDATER la direction du Service aux personnels pour procéder à l'engagement de monsieur Mladen Suletic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 253-CX-1102

concernant la nomination d'une commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le vendredi 11 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-0202.

ATTENDU la vacance d'un poste commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque;

ATTENDU l'affichage dudit poste ;

ATTENDU les candidatures reçues ;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Sophie Paradis ;

ATTENDU le rapport du concours ;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Ismaël Ouédraogo, appuyée par madame Francine Rancourt

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la nomination de madame Sophie Paradis, à titre de commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque et ce, à compter du 14 juin 2004.

DE MANDATER la direction du Service aux personnels pour procéder à la nomination de madame Sophie Paradis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 253-CX-1103

concernant la nomination d'une bibliothécaire (Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement) au Service de la bibliothèque

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le vendredi 11 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-0202.

ATTENDU la vacance d'un poste de bibliothécaire (Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement) au Service de la bibliothèque ;

ATTENDU l'affichage dudit poste ;

ATTENDU les candidatures reçues ;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Sylvie Gervais ;

ATTENDU le rapport du concours ;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Francis R. Whyte,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la nomination de madame Sylvie Gervais, à titre de bibliothécaire (Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement) au Service de la bibliothèque et ce, à compter du 14 juin 2004.

DE MANDATER la direction du Service aux personnels pour procéder à la nomination de madame Sylvie Gervais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 253-CX-1104

concernant l'octroi de la sécurité d'emploi à un employé régulier

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le vendredi 11 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-0202.

ATTENDU l'embauche de monsieur Simon Bouisset le 3 juin 2002 (résolution 222-CX-954) à titre de bibliothécaire (spécialiste en moyens et techniques d'enseignement) au Service de la bibliothèque ;

ATTENDU l'article 5-3.03 de la Convention collective du Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU que le 3 juin 2004, monsieur Simon Bouisset a accumulé l'équivalent de vingt-quatre (24) mois de service actif à temps complet ;

ATTENDU le mandat du Comité exécutif à l'effet de procéder à l'octroi de la sécurité d'emploi pour les différents personnels de l'Université à l'exception des cadres supérieurs, des cadres et des professeurs ;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER la sécurité d'emploi à monsieur Simon Bouisset et ce, à compter du 3 juin 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 253-CX-1105

concernant l'octroi de la sécurité d'emploi à une employée régulière

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le vendredi 11 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-0202.

ATTENDU l'embauche de madame Myriam Lagacé le 14 mai 2002 (résolution 221-CX-948) à titre de commis - orientation et information aux Services aux étudiants ;

ATTENDU l'article 5-4.03 de la Convention collective du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU que le 14 mai 2004, madame Myriam Lagacé a accumulé l'équivalent de vingt-quatre (24) mois de service actif à temps complet ;

ATTENDU le mandat du Comité exécutif à l'effet de procéder à l'octroi de la sécurité d'emploi pour les différents personnels de l'Université à l'exception des cadres supérieurs, des cadres et des professeurs ;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER la sécurité d'emploi à madame Myriam Lagacé et ce, à compter du 14 mai 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 253-CX-1106

concernant une demande de congé sans solde de monsieur Pierre Colletterte professeur au Département des sciences administratives

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le vendredi 11 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-0202.

ATTENDU l'article 15 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant le congé sans solde et plus particulièrement la clause 15.05 de ladite Convention collective ;

ATTENDU la demande de congé sans solde du professeur Pierre Colletterte du Département des sciences administratives ;

ATTENDU la recommandation de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives du 22 avril 2004 (338e ADOSA 2004-04-22 N° 645) concernant la demande de congé sans solde du professeur Pierre Colletterte ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER un congé sans solde au professeur Pierre Colletterte du 1^{er} août 2005 au 31 juillet 2007.

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour informer le Directeur du Département des sciences administratives de la décision du Comité exécutif concernant la demande de congé sans solde du professeur Pierre Colletterte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 253-CX-1107

concernant l'ajustement salarial du personnel cadre et l'ajustement salarial du personnel cadre supérieur pour l'année 2004-2005

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le vendredi 11 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-0202.

ATTENDU la recommandation formulée par la Commission de planification du réseau de l'Université du Québec à l'effet d'appliquer aux cadres de l'Université du Québec les ajustements effectués aux salaires des cadres de la fonction publique et de dégager un montant maximal équivalent à 4 % de la masse salariale du personnel cadre et cadre supérieur de l'Université du Québec en Outaouais pour fins d'ajustement salarial pour l'année 2004-2005 ;

ATTENDU que cet ajustement au mérite correspond à la notion d'avancement d'échelon contenue dans les conventions collectives du personnel syndiqué ;

ATTENDU les explications du recteur et de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Francis R. Whyte,

IL EST RÉSOLU :

QUE le Comité exécutif autorise l'affectation d'une somme n'excédant pas 69 584 \$ à des fins d'ajustement salarial pour le personnel cadre pour l'année 2004-2005.

QUE le Comité exécutif autorise l'affectation d'une somme n'excédant pas 15 914 \$ à des fins d'ajustement salarial pour le personnel cadre supérieur pour l'année 2004-2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 253-CX-1108

concernant l'amendement à la Politique interne des frais de voyage et de représentation de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le vendredi 11 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-0202.

ATTENDU la Politique interne des frais de voyage et de représentation de l'Université du Québec en Outaouais adoptée par la résolution 136-CX-627 et les amendements adoptés par les résolutions 138-CX-633, 191S-CX-842 et 201-CX-874 ;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'amendement de la Politique interne des frais de voyage et de représentation de l'Université du Québec en Outaouais. Ledit amendement entrera en vigueur le 15 juin 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu